

**Module optionnel (FISCALITÉ) –**

Chaque évaluation couvrant un module optionnel sera conçu par le jury pour être écrit en trois (3) heures. Les candidats auront un maximum de quatre (4) heures pour répondre, donnant ainsi aux candidats une heure supplémentaire pour terminer l'examen. L'intention est de réduire la contrainte de temps. Les examens des modules optionnels comportent à la fois des questions à choix multiples et des études de cas un peu plus complexes de longueur moyenne ou plus longues. La composition et la longueur des examens peuvent varier quelque peu en fonction des résultats d'apprentissage voulus

Les évaluations couvrant les modules optionnels feront appel à des études de cas plus longues et plus complexes que celles utilisées pour les évaluations couvrant les modules communs 1 et 2, nécessitant de 60 à 120 minutes. L'évaluation des habiletés professionnelles se poursuivra dans un contexte faisant appel à des compétences multiples, et s'appuiera toujours sur le cumul des apprentissages antérieurs, mais plus de 50 % des occasions d'évaluation doivent être liées au domaine optionnel évalué.

Les études de cas couvrant les modules optionnels exigeront des candidats qu'ils jouent les rôles qu'ils seraient appelés à jouer dans la réalité et on leur fournira par conséquent, lorsque cela sera possible, un accès aux outils de référence qu'ils utiliseraient dans la réalité. Le Jury d'examen d'utilisera des informations et des formulaires préinstallés, par exemple des déclarations de revenu, et de permettre la consultation de la Loi de l'impôt sur le revenu ou d'autres renseignements fiscaux pour les questions du module optionnel en fiscalité.

**Fred et Nora Simpson – Cas n° 2**

**Temps de réponse suggéré : 70 minutes (représente le temps jugé nécessaire pour compléter la réponse)**

Nous sommes le 18 décembre 2015. La semaine dernière, Fred Simpson a reçu un avis de nouvelle cotisation dans lequel l'Agence du revenu du Canada (ARC) exige plus de 22 000 \$ en impôts impayés, intérêts et pénalités. Il a appelé votre cabinet, Szyslak s.r.l., situé à Guelph, en Ontario, sur recommandation d'un ami. Il n'avait jamais eu à recourir à un cabinet comptable auparavant, et il est de toute évidence irrité.

Il a expliqué : « J'ai toujours rempli moi-même nos déclarations de revenus, sauf l'an dernier, où je les ai fait préparer par quelqu'un d'autre; je croyais que les préparateurs de déclarations au centre commercial savaient ce qu'ils faisaient. »

Selon leurs déclarations de revenus de 2014, Fred et Nora devaient payer 758 \$ d'impôts, ce que Fred trouvait raisonnable, ayant toujours dû payer un peu plus que ce qui est prélevé sur sa paie en raison de son revenu de placement.

« Nous avons peu d'argent. Je prévois prendre ma retraite l'an prochain, et ma femme n'a jamais travaillé. Je ne comprends pas pourquoi nous devons autant d'impôts. Ce n'est peut-être pas beaucoup à vos yeux, mais pour moi, c'est un souci inutile. »

En examinant les documents de Fred, vous, CPA, chef de mission chez Szyslak, avez aperçu un relevé T4, deux relevés T5, plusieurs reçus de frais médicaux, et deux reçus pour dons de bienfaisance. M. Simpson vous a fourni sa déclaration et son avis de nouvelle cotisation (Annexe I), et vous avez en outre pris des notes lors de votre entretien avec lui (Annexe II).

Fred vous a expliqué que, en 2014, il a dû retirer la totalité des fonds de son REER et vendre tous ses placements non enregistrés pour rénover la maison familiale après l'accident de voiture de Nora, sa femme. « Nous n'avions pas le choix, vous a-t-il dit. Elle est en fauteuil roulant et ne peut pas se déplacer toute seule. Nous avons vécu dans cette maison pendant 40 ans et nous ne voulons pas déménager. J'ai liquidé tout ce que je pouvais pour avoir assez d'argent pour rénover la maison. »

Fred a regardé l'avis de nouvelle cotisation d'un air perplexe. « Pouvez-vous m'expliquer la différence entre les montants que nous avons déclarés et cet avis? Comment sont-ils arrivés à ces chiffres? Quand nous avons produit notre déclaration, avons-nous oublié quelque chose qui nous aurait permis de réduire nos impôts? Si oui, combien aurions-nous économisé? Avons-nous droit à un allègement fiscal maintenant que Nora ne peut plus se déplacer qu'en fauteuil roulant? Pouvons-nous contester la nouvelle cotisation, ou y apporter nous-mêmes des changements? Si oui, comment devons-nous procéder et quelle est la date limite pour répondre à l'ARC? Je ne sais pas par où commencer ni où nous allons trouver l'argent. »

Vous lui avez dit que vous examineriez les informations et communiqueriez avec lui dès que possible. Il aimerait aussi que vous lui fassiez des suggestions sur les façons de financer les 22 000 \$, en supposant pour l'instant qu'il doit vraiment cet argent. Si vous avez des suggestions au sujet du placement que son fils propose, ou des suggestions de planification fiscale pour le revenu de retraite et les prestations du Régime de pensions du Canada (RPC) qu'il commencera à recevoir l'an prochain, il aimerait également les connaître.

**ANNEXE I**  
**AVIS DE NOUVELLE COTISATION**

Fred Simpson	555 123 456	2014
	Montant de la cotisation précédente	Montant révisé
Revenus d'emploi	67 500 \$	67 500 \$
Revenus de placements	5 687	5 687
Gains en capital imposables	–	31 250
Revenus d'un REER	–	90 000
Revenu total	<u>73 187</u>	<u>194 437</u>
Cotisations syndicales	1 100	1 100
Revenu imposable	<u>72 087</u>	<u>193 337</u>
Impôt fédéral à payer	12 782	45 386
Crédits d'impôt non remboursables	3 842	3 842
Impôt fédéral net à payer	<u>8 940</u>	<u>41 544</u>
Impôt provincial net à payer	3 950	17 403
Impôt total à payer	<u>12 890</u>	<u>58 947</u>
Impôt payé	12 132	37 132
Solde dû	758	21 815
Solde payé précédemment		<u>758</u>
Solde de cette nouvelle cotisation		21 057
Intérêts et pénalités		<u>1 512</u>
Solde dû total		<u><u>22 568 \$</u></u>

## ANNEXE II

### NOTES PRISES LORS DE L'ENTRETIEN AVEC FRED SIMPSON

- Fred a 63 ans et Nora, 59 ans. Le couple a deux enfants dans la vingtaine. George, l'aîné, est marié et est autonome depuis qu'il a fini son secondaire. Meredith a terminé ses études universitaires l'an dernier et vit toujours à la maison. Elle n'a pas encore trouvé de travail.
- Fred a toujours visé la simplicité dans ses déclarations de revenus. Pour tous les dons et les frais médicaux, il s'assure que c'est la personne qui a déboursé la somme qui demande le crédit d'impôt. « Quelqu'un m'a dit qu'il fallait que ce soit ma femme qui déduise tous les frais puisqu'elle a le revenu le moins élevé. J'ai suivi ce conseil de mon mieux. »
- En 2014, les deux reçus de dons étaient au nom de Nora (150 \$ à l'Hôpital général de Middleton et 500 \$ à la Fondation contre le cancer). Le couple a fait des dons à cette fondation au cours des trois dernières années, depuis que le père de Nora est décédé d'un cancer du poumon. Fred estime qu'ils donnaient environ 500 \$ par année chacun avant que l'argent commence à se faire rare.
- La plus grande partie des reçus médicaux de 2014 étaient au nom de Nora. Après l'accident, survenu en juillet, elle a passé trois mois à l'hôpital, et les factures médicales se sont élevées à 12 700 \$. Fred dit que son assurance médicale n'a couvert que les soins de base (environ 3 000 \$). Le fauteuil roulant de Nora, qui a coûté 8 000 \$, n'a pas été inclus dans les frais médicaux déclarés.
- Pour payer les rénovations de la maison, Fred a encaissé les placements qu'il avait reçus au décès de son père en 1993. « Il avait des actions de General Tires (une société ouverte), que j'ai vendues pour 55 000 \$. Il y avait également des obligations. La banque m'a donné environ 7 500 \$ en échange. » Fred n'a pas compris ce que vous vouliez dire quand vous lui avez demandé le prix de base rajusté des placements. « La dame du centre commercial ne m'a posé aucune question. »
- La famille a dépensé près de 100 000 \$ en rénovations. Fred ne voulait pas emprunter de la banque car le couple venait de rembourser son emprunt hypothécaire. Il a donc décidé de liquider l'ensemble de leurs placements. Ils ont acheté la maison en 1975 pour 37 000 \$. Fred estime la valeur marchande de la maison à environ 425 000 \$ avant les rénovations.
- Le couple fait affaire avec la même banque depuis qu'il s'est marié en 1973, et a toujours fait ses paiements à temps. Le taux actuel du marché est de 4,5 %.
- Fred n'a pas compris pourquoi la banque ne lui a donné que 65 000 \$ lorsqu'il a encaissé son REER. « Je leur ai demandé de liquider les placements. Je suis sûr qu'il y avait plus que ça sur le dernier relevé que la banque m'avait envoyé. Elle m'a envoyé quelque chose à la fin de l'année, mais je l'ai mis de côté, car je savais que je n'avais plus le REER. »
- Fred est certain que l'ARC a fait une erreur car les versements d'impôts indiqués sur l'avis de nouvelle cotisation sont supérieurs de 25 000 \$ au montant indiqué dans la case « Impôt sur le revenu » de son relevé T4.

**ANNEXE II (suite)**  
**NOTES PRISES LORS DE L'ENTRETIEN AVEC FRED SIMPSON**

- Aucun revenu n'a été indiqué dans la déclaration de Nora. Fred a amené tous ses documents fiscaux au centre commercial à la fin du mois d'avril, mais il ne sait pas à quel moment au juste la déclaration a été produite. « Je n'avais pas le temps de m'asseoir pour jaser. Je n'aime pas laisser Nora seule trop longtemps. Meredith nous aide beaucoup. Je ne sais pas ce que nous ferons quand elle partira. »
- Fred est allé chercher la déclaration le 18 mai 2015, au moment où l'on démontait le kiosque. « La dame a appelé et m'a dit que je devais payer 79 \$ pour la préparation des déclarations et que je devais me rendre tout de suite au centre commercial car le kiosque fermait pour l'année. » Il a essayé de la rappeler quand il a reçu l'avis de nouvelle cotisation, mais le numéro ne fonctionnait plus.
- Le lendemain, il est allé à la banque pour régler le solde dû à l'ARC. Lorsqu'il a reçu les avis de cotisation en juin, il les a mis dans un tiroir sans les ouvrir. « Je me suis dit que j'avais fait tout ce qu'il fallait. Je n'ai pas pensé à vérifier les chiffres ou quoi que ce soit d'autre. »
- L'avis de nouvelle cotisation est daté du 3 décembre 2015. Fred l'a reçu le 10 décembre 2015. « Je ne comprenais pas pourquoi l'ARC m'envoyait une lettre à ce moment de l'année. J'ai donc ouvert l'enveloppe et j'ai failli m'évanouir quand j'ai vu les chiffres. »
- Fred dit que l'ami qui lui a conseillé votre cabinet lui a proposé de lui prêter l'argent s'il acceptait de le rembourser avec des intérêts de 8 %. Son fils George a une marge de crédit à la banque, mais Fred hésite à lui demander de l'argent puisqu'il ne sait pas quand il pourra le rembourser. « Ma belle-fille n'est pas très solidaire du reste la famille, même si George veut me faire croire le contraire », vous dit Fred.
- En apprenant que ses parents avaient encaissé leurs placements, George leur a suggéré que, pour gagner des revenus de placements, Fred ou Nora acquière une part d'une société de personnes commerciale dans laquelle il a lui-même investi récemment. Chaque part coûterait environ 1 000 \$ et donnerait droit à un dixième des revenus de la société. George s'attend à ce que la société perde environ 2 000 \$ la première année, mais à ce qu'elle produise des revenus les années suivantes. Fred ne sait pas s'il vaut mieux que ce soit lui ou Nora qui acquière la part de la société, ni même s'ils devraient investir.
- Fred a une carte de crédit dont il se sert en cas d'urgence de temps à autre. Elle affiche un solde de 978 \$. Il l'a utilisée pour la dernière fois au mois de mai, lorsqu'il est allé à la banque pour payer ses impôts. La limite de crédit de la carte est de 6 000 \$ et le taux d'intérêt annuel est de 28 %.